



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
de l'administration pénitentiaire

Mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer  
Établissements pénitentiaires de La Réunion

*Maison d'arrêt de Saint Pierre*

À Saint-Pierre,  
Le 26 octobre 2021

### Arrêté portant DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Vu le code de procédure pénale notamment l'article R57-7-18  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 juin 2020 nommant Monsieur Pascal VION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Saint-Pierre.

Monsieur Pascal VION, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Saint-Pierre,

#### ARRÊTE:

Article 1<sup>er</sup> : Délégation permanente de signature est donnée à:

- Monsieur MAINTOUX Philippe, officier, Adjoint au chef d'établissement
- Monsieur YVONNET Jérôme, officier, Chef de détention,
- Monsieur ROBERT Frankie, officier, Adjoint au chef de détention
- Monsieur ROBERT Johan, officier, Chef de bâtiment
- Monsieur BOLA François, gradé
- Monsieur LALLEMAND Joseph, gradé
- Monsieur LAMBERT Louis, gradé
- Monsieur MOLINIER Fabrice, gradé
- Monsieur PERCRULE Félix, gradé
- Monsieur PETIT Mickaël, gradé
- Monsieur VITRY Bruno, gradé

aux fins de placement à titre préventif en cellule disciplinaire.

Le chef d'établissement  
Pascal VION

